



**HAL**  
open science

## La confrontation de l'agriculture et du marché: Les aspects contractuels

Laurence Boy

### ► To cite this version:

Laurence Boy. La confrontation de l'agriculture et du marché: Les aspects contractuels. La production et la commercialisation des denrées alimentaires et le droit du marché, Dec 2009, Nantes, France. p. 96 à 119. <hal-00925587>

**HAL Id: hal-00925587**

**<https://hal.science/hal-00925587v1>**

Submitted on 8 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



Ires Journées Louis Lorvellec (3-4 déc. 2009)  
La production et la commercialisation des denrées alimentaires  
et le droit du marché

**LA CONFRONTATION DE L'AGRICULTURE ET DU MARCHÉ :  
LES ASPECTS CONTRACTUELS \***

**Laurence BOY,**  
Professeur à l'université de Nice Sophia Antipolis<sup>1</sup>

Sur la thématique de la confrontation de l'agriculture et du marché, les situations sont à la fois très semblables et très différentes, semble-t-il, selon les espaces économique-juridiques.

Elles sont semblables en ce sens que, partout, est dressé le constat de la différence de poids économiques entre les intermédiaires et/ou les distributeurs, notamment la grande distribution des produits agro-alimentaires.

Sur la base de ce constat, les réponses sont variées et les réponses des systèmes juridiques eux-mêmes diffèrent. En même temps que le droit semble montrer quelque sévérité envers les ententes dans le secteur agricole, tendant à l'« aligner » sur les autres et prenant en considération les spécificités du secteur et, notamment, la violence des relations contractuelles entre les distributeurs les plus puissants et les fournisseurs agricoles, les autorités publiques françaises encouragent les professionnels à regrouper leur offre de produits agricoles.

Les intervenants de ce colloque pointent plusieurs éléments. F. Riem relève l'ambiguïté de ces mouvements et la complexité du droit à laquelle il conduit inéluctablement. Geneviève Parent fait état d'un même déséquilibre au Canada, mais expose les solutions originales qu'offre le droit du Québec et qui pourraient inspirer d'autres systèmes juridiques dont le droit de son grand voisin, les États-Unis.

Ce qui semble nouveau dans ce système, c'est déjà la reconnaissance des positions dominantes des grands opérateurs intermédiaires, spécialement la toute-puissance dans le secteur relativement éclaté de la viande bovine et de la volaille.

---

\* Le programme Lascaux est un programme européen entant dans le cadre du 7e PCRD - Programme spécifique "IDEES" – ERC (Conseil Européen de la Recherche) – *Grant agreement for Advanced Investigator Grant* (Sciences sociales, 2008). Il porte sur le nouveau droit agroalimentaire européen, examiné à l'aune des problématiques de la sécurité alimentaire, du développement durable et du commerce international. Il est dirigé par François Collart Dutilleul, professeur à l'Université de Nantes et membre de l'Institut universitaire de France (pour plus d'informations, consulter le site de Lascaux : <http://www.droit-aliments-terre.eu/>).

**Les recherches menant aux présents résultats ont bénéficié d'un soutien financier du Centre européen de la recherche au titre du septième programme-cadre de la Communauté européenne (7e PC / 2007-2013) en vertu de la convention de subvention CER n° 230400.**

<sup>1</sup> Cet article a été publié in *Revue Lamy Concurrence*, oct.-déc. 2010, n° 25, p. 112.



**Tres Journées Louis Lorvellec (3-4 déc. 2009)**  
**La production et la commercialisation des denrées alimentaires**  
**et le droit du marché**

Malgré des oppositions entre les systèmes juridiques, le problème essentiel réside incontestablement dans le déséquilibre entre une offre éclatée des agriculteurs et la toute-puissance d'une demande très concentrée (*cf.* M. Echols).

La liberté contractuelle et l'outil contractuel peuvent ils être « la » solution ? On peut très sérieusement en douter.